


**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2024-1308
REMBOURSABLE PAR LES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES
IMPOSABLES DESSERVIS PAR L'USINE DE FILTRATION CENTRE
(ROUYN, NORANDA, LAC-DUFAULT, GRANADA ET ÉVAIN)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 27 mai 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1308 décrétant des travaux concernant l'aménagement d'une prise d'eau brute d'urgence pour la réserve d'eau potable de l'usine de filtration centre pour un montant de 1 113 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 1 113 000 \$ à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis en eau potable provenant de l'usine de filtration centre (Rouyn, Noranda, Lac-Dufault, Granada et Évain).

Le règlement N° 2024-1308 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 13 juin 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 septembre 2024.

Le règlement N° 2024-1308 entre en vigueur le 9 octobre 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.



Donné à Rouyn-Noranda, ce 2^e jour du mois d'octobre 2024
et publié le 9 octobre 2024

Angèle Tousignant, greffière